



## Déclaration d'un meublé en LMNP ou revenir en frais réel

Par **Anne3363**, le **01/02/2017** à **13:48**

Bonjour,

Mon mari et moi possédons un studio loué en meublé étudiant, nous nous sommes constitué en LMNP avec N° de Siret et déclaration en BIC avec le formulaire 2042 C Pro.

Nous aurions voulu savoir si il était possible de revenir en frais réel alors que le bail est toujours en meublé ? Ou sommes-nous obligé de le louer vide pour revenir en frais réel ?

Par avance merci de votre réponse.

AD